



## **Règlement du Jeu concours** **« VOYAGE A GRAZ »**

### **Article 1 – Organisation du jeu**

La société TARAVELLO HABITAT, située ZA Les Revols - 25 Chemin du Mûrier - 26540 Mours-Saint-Eusèbe – RCS Romans B 340 341 171,

Ci-après dénommée «l'Organisateur»

Organise un Jeu intitulé « VOYAGE A GRAZ », dans le cadre des 100 ans de l'entreprise.

Avec son partenaire, la société WO&WO France Sarl, située 1 Cours de la Gondoire - 77600 Jossigny

Ci-après dénommée «le Partenaire»

### **Article 2 : Objet du jeu**

Le Jeu qui est gratuit et sans obligation d'achat.

Dans le cadre du Jeu, un tirage au sort désignera les gagnants parmi les participants,

Ci-après « les Participants »

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité,

Ci-après « le Règlement ».

### **Article 3 : Date et durée**

Le Jeu se déroule du 11/04/2025 au 25/04/2025.

L'Organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

### **Article 4 : Conditions de participation & validité de la participation**

#### ***4-1 Conditions de participation***

La participation est ouverte à toute personne majeure résidant en France.

Ne sont pas autorisés à participer au Jeu, toute personne ayant collaboré à l'organisation du Jeu ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'organisateur ou sous-traitants de l'organisateur et de ses sociétés affiliées.

#### ***4-2 Validité de la participation***

Pour participer, les Participants doivent compléter et déposer un bulletin de participation dans l'urne prévue à cette effet, au showroom de TARAVELLO à Mours-Saint-Eusèbe.

L'urne sera mise à disposition sur le stand TARAVELLO lors de la 4<sup>ème</sup> Foire de Printemps, du 11 au 13 avril puis à l'accueil du showroom de TARAVELLO à Mours-Saint-Eusèbe.

Toutes informations d'identité, d'adresses ou de qualité qui se révéleraient inexactes entraînent la nullité de la participation. L'Organisateur se réserve le droit d'éliminer du tirage au sort tout bulletin de participation qui ne respecterait pas le règlement, notamment tout bulletin incomplet, illisible ou frauduleux.

#### **Article 5 – Désignation du gagnant**

Le tirage au sort sera effectué le 25/04/2025 sous contrôle de Maxime BLAIN – Directeur commercial de TARAVELLO.

Tout bulletin contenant une fausse déclaration ou une déclaration erronée et/ou incomplète et/ou ne respectant pas le présent règlement, tiré au sort sera considérée comme nulle et entraînera la désignation d'un autre participant par un nouveau tirage au sort.

#### **Article 6 – Dotation**

Le gagnant recevra un voyage à GRAZ en AUTRICHE.

Il s'agit d'un week-end pour 2 personnes, du 12 au 14 décembre 2025. L'avion et l'hébergement sont pris en charge par le Partenaire de l'Organisateur. Le trajet jusqu'à l'aéroport et les déplacements sur place ne sont pas inclus.

Le départ se fera depuis LYON.

L'hôtel est le AUGARTEN ART HOTEL à GRAZ (<https://augartenhotel.at/en/>)

La dotation ne peut être échangée contre sa valeur en espèces ou contre un autre lot.

#### **Article 7 – Publication des résultats**

Le nom du gagnant sera proclamé lors du tirage au sort du 25/04/2025.

Le gagnant accepte que son prénom et son initiale de nom soient publiés sur les supports de communication de TARAVELLO HABITAT (Actualité sur le site et réseaux sociaux : Facebook, Instagram, LinkedIn)

#### **Article 8 : Remise ou retrait des Lots**

En cas d'absence lors du tirage au sort, le gagnant sera contacté par téléphone et devra communiquer les informations nécessaires à l'Organisateur et son Partenaire afin de réserver le transport et l'hébergement avant le 31/04/2025.

Il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnant ne pouvant être joint en raison d'une erreur sur le numéro de téléphone indiqué sur le bulletin de participation. Le gagnant injoignable ne pourra prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

### **Article 9 – Protection des données personnelles**

Les données personnelles collectées sont utilisées uniquement dans le cadre du jeu et en conformité avec le RGPD. Les participants peuvent exercer leur droit d'accès et de suppression en écrivant à [accueil.mours@taravello.fr](mailto:accueil.mours@taravello.fr).

### **Article 10 – Responsabilité**

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'Organisateur au titre du Jeu est de soumettre au tirage au sort les bulletins de participation recueillis, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et remettre les lots aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté perturbant le bon déroulement du jeu.

### **Article 11 – Droit applicable et litiges**

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : TARAVELLO HABITAT, ZA Les Revols - 25 Chemin du Mûrier - 26540 Mours-Saint-Eusèbe.

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.

### **Article 12 : Consultation du règlement**

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du Jeu à l'adresse suivante : <https://www.taravello.fr/2025/04/02/jeu-concours-voyage-a-graz/>

---

#### **TARAVELLO HABITAT**

ZA Les Revols - 25 Chemin du Mûrier  
26540 Mours-Saint-Eusèbe

Téléphone : 04 75 05 79 93

Email : [accueil.mours@taravello.fr](mailto:accueil.mours@taravello.fr)

Nos horaires : Du lundi au vendredi : 9h - 12h / 14h - 18h - Samedi : 9h - 12h



#### **WO&WO France Sarl**

1 Cours de la Gondoire  
77600 Jossigny  
Sandra BRATIC : 01 60 06 57 67  
Philip TURNER : 06 30 49 11 26

